

Cadre légal

De nombreuses règles s'appliquent aux maisons médicales. Ci-dessous, vous trouverez une liste (non exhaustive) des réglementations essentielles de notre secteur. Pour toute question ou tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Marie Rygaert (marie.rygaert@fmm.be), juriste à la Fédération des maisons médicales.

Forfait

- Article 52 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994, [disponible ici](#).
- Arrêté royal du 23 avril 2013 portant exécution de l'article 52, § 1er, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, relatif aux maisons médicales, [disponible ici](#).

Missions et conditions d'agrément spécifiques aux maisons médicales bruxelloises

- Titre 1^{er}, chapitre 2, section V et titre II, chapitre 1er, section II, sous-section V du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, [disponible ici](#).
- Titre II, chapitre III, section II, sous-section V de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 4 juin 2009 portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, [disponible ici](#).

Missions et conditions d'agrément spécifiques aux associations de santé intégrée wallonnes

- Partie 2, livre VI, titre 1er, chapitre II du Code wallon de l'action sociale et de la santé du 29 septembre 2011 - Partie décrétable, [disponible ici](#).
- Deuxième partie, livre VII, titre 1er, chapitre II, du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé du 4 juillet 2013, [disponible ici](#).

Droits des patients

- Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient, [disponible ici](#).

Soins de santé

- Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, [disponible ici](#).
- Loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé, [disponible ici](#).